



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que M. Quinten Yves, domicilié à 3961 Vissoie, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n° 304, à Zinal
Propriétaire	:	M. Favre Christian
Enseigne - Adresse	:	Auberge « Alpina » - 3961 Zinal
Prestations	:	Auberge, restaurant : Offrir à titre commercial des prestations d'hébergement, d'offres de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et/ou à emporter.
Heures d'ouverture et de fermeture	:	De 09h00 à 23h00
Début de l'activité	:	Dès autorisation communale

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 5 mai 2019.

Anniviers, le 5 avril 2019

Administration communale d'Anniviers